

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2020 – 16

Date validation officielle : 17/12/2020	Objet : Evaluation à mi-parcours du plan de gestion 2015-2024 de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois	Vote : unanimité
--	--	-------------------------

Le CSRPN réuni en visioconférence le 17/12/2020 a examiné au titre de l'article R332-22 du code de l'environnement l'évaluation administrative à mi-parcours du plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Ballons Comtois pour la période 2015-2024, proposée par l'Office national des forêts et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, gestionnaires, représentés respectivement par Mme Lydie LALLEMENT et M. Sébastien COULETTE, conservatrice et conservateur de la Réserve.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de cette séance sur la base de la présentation faite par les conservateurs et des conclusions de MM. François GILLET et Daniel SUGNY, rapporteurs.

Vu l'évaluation à mi-parcours du 2^{ème} plan de gestion 2015-2024 de la RNN des Ballons Comtois faite par les gestionnaires,
Vu les propositions de réajustement des actions proposées par les gestionnaires pour les cinq dernières années du plan de gestion,
Vu la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant que :

- le CSRPN avait émis le 11 décembre 2014 un avis favorable sur le plan de gestion 2015-2024 de la Réserve naturelle nationale des Ballons Comtois ;
- l'évaluation à mi-parcours a pour objet d'établir un bilan des opérations réalisées sur les cinq premières années de ce plan de gestion afin de réorienter si nécessaire les objectifs à atteindre pour les cinq dernières années ;
- le réajustement des actions et de leurs priorités proposés par les conservateurs de la Réserve ont tenu compte des recommandations des rapporteurs émises avant, pendant et après la visite de terrain organisée le 24 juillet 2020 par les gestionnaires.

Le CSRPN souligne :

- le bilan globalement satisfaisant des cinq premières années d'application du deuxième plan de gestion ;
- les difficultés pour les deux personnes en charge de la gestion de la Réserve de dégager du temps pour développer les actions dévolues à la connaissance, en raison notamment des tâches grandissantes liées à la gestion administrative et budgétaire ;
- la pression grandissante des activités touristiques aux entrées de la Réserve (Planche des Belles Filles, Ballon d'Alsace, Ballon de Servance), rendant les activités de veille et de police de plus en plus chronophages ;
- les menaces que font peser les changements climatiques (sécheresses et canicules) sur les écosystèmes forestiers, tourbeux et aquatiques de la Réserve ;
- la menace de fermeture ou de dégradation des rares milieux ouverts de la Réserve (chaumes) ;
- le statut très préoccupant de la population du Grand tétras malgré les efforts engagés dans les actions en faveur de sa conservation.

Le CSRPN demande :

- un renforcement du partenariat, notamment avec l'OFB, pour la surveillance et la police de l'environnement, afin de libérer des ressources pour les études et travaux ;
- le suivi d'une espèce d'orthoptère insuffisamment documentée en Bourgogne-Franche-Comté : le Tétrix à deux points (*Tetrix bipunctata*) indicateur de milieux ouverts (chaumes, pelouses, etc.) ;
- la mise en œuvre dès 2021 de travaux sur la chaume du Beurey (installation d'un collecteur d'eau pluviale avec citerne ou étang à l'emplacement de la ruine pour suppléer à la source tarie, clôture électrique) afin de permettre à nouveau à l'agriculteur d'y faire pâturer ses animaux (bovins ou ovins) et contribuer ainsi à maintenir une mosaïque d'habitats favorables à la biodiversité (pelouses, prés-bois) ;
- de privilégier le pâturage bovin sur la chaume du Querty, en utilisant des pierres à sel et une citerne mobile pour inciter le bétail à contrôler l'envahissement de la prairie par la Fougère-aigle ;
- la prise en compte, en anticipation du prochain plan de gestion, de l'impact des changements climatiques sur la gestion forestière, en intégrant dans les actions une évaluation de la sensibilité des essences et en initiant des expérimentations pour favoriser la régénération naturelle et la résilience des écosystèmes forestiers ;
- d'ajouter les cours d'eau à la gestion conservatoire des zones humides (tourbières) ;
- l'accueil de stagiaires universitaires (étudiants en BTS, licence professionnelle, master voire doctorants) pour collecter et valoriser les données d'inventaire et de suivi ;
- une ré-évaluation des habitats favorables au Grand tétras dans la Réserve, tenant compte des connaissances acquises récemment y compris dans d'autres régions (Jura) et des changements observés ou attendus dans les écosystèmes ;

- un soutien de l'Etat et des collectivités locales auprès des gestionnaires de la RNN en matière de prise en compte des enjeux de la réserve dans les activités récréatives et sportives.

Le CSRPN soutient la proposition des conservateurs d'intégrer deux nouvelles actions dans le plan de gestion :

- une veille sur les politiques engagées ou en discussion en faveur des espèces et des habitats, tout particulièrement sur le massif vosgien dans son intégralité ;
- une action plus spécifique sur la gestion administrative et budgétaire qui jusqu'alors était dispatchée dans chaque action du plan de gestion.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur la deuxième phase du plan de gestion 2015-2024 de la Réserve Naturelle Nationale des Ballons Comtois.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU